



COMMUNE de TRAENHEIM

4 Rue de l'Ecole
67310 TRAENHEIM

ARRETÉ N° 25/2021

Portant réglementation temporaire de la circulation en agglomération

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRAENHEIM,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 ;
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;
VU la demande formulée par la société ECHO SPHERE HABITAT 12 rue Schreiber – 67450 MUNDOLSHEIM ;

A R R E T É

Art. 1 : Du 26 au 27 juillet 2021 la rue Lieland (de la rue Principale à la rue des Usines) sera fermé à la circulation des véhicules.

Art. 2 : ECHO SPHERE HABITAT est autorisée à utiliser la voie publique pour le stationnement du camion pour les besoins des travaux d'isolation au 102 de la rue Lieland et mettront en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière.

Art. 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de l'intervention.

Art. 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5 : Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune.

Art. 7 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Art. 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Le Directeur de la société ECHO SPHERE HABITAT.

Affichage du présent arrêté :
- sur le panneau d'affichage place de la Fontaine et devant la mairie

Fait à Traenheim le 22 juillet 2021



Le Maire :
Gérard STROHMENGER